



Genève, le 26 novembre 2025

Le Conseil d'Etat

4811-2025

Département fédéral de l'intérieur DFI
Madame Elisabeth Baume-Schneider
Conseillère fédérale
Inselgasse 1
3003 Berne

**Concerne : ordonnance portant modification de diverses ordonnances dans la
prévoyance professionnelle 2026 – consultation fédérale**

Madame la Conseillère fédérale,

Nous avons bien reçu votre courrier du 3 septembre 2025, par lequel vous avez invité notre Conseil à se prononcer dans le cadre de la procédure de consultation citée en marge, et nous vous en remercions.

Après un examen attentif des modifications proposées à l'ordonnance sur le libre passage dans la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité, à l'ordonnance sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité, ainsi qu' à l'ordonnance sur les déductions admises fiscalement pour les cotisations versées à des formes reconnues de prévoyance, nous vous informons que notre Conseil approuve les adaptations soumises et n'a pas d'observations particulières à formuler.

En vous remerciant de nous avoir consultés, nous vous prions de croire, Madame la Conseillère fédérale, à l'assurance de notre considération distinguée.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :

Michèle Righetti-El Zayadi

Le président :

Thierry Apothéloz